



Evry, le 16 mars 2023

Sous-Direction Pilotage et Innovation
Groupement du Pilotage et de l'Organisation Transverse
Service Planification et Gestion des instances
Affaire suivie par AM RAHAL
Tél. : 01 78 05 45 92
Courriel : instances@sdis91.fr

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU
DU 16 MARS 2023

Le 16 mars 2023 à 9h00, le Bureau s'est réuni dans les locaux de la direction, 1, Rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes, sur convocation en date du 10 mars 2023, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS.

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel Hors-classe Patrick VAILLI.

• **MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE**

Madame : Marie-Claire CHAMBARET

Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Alexandre TOUZET

• **MEMBRE EXCUSEE**

Madame Dany BOYER

• **MEMBRES DE L'ADMINISTRATION**

- Lieutenant-Colonel Laurent MAUGAN, Sous-Directeur Pilotage et Innovation

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et fait procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Le mode de votation retenu est le vote à main levée.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS / OBJET	AVIS DU BUREAU
Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
<p>B-23-03-1GFCP Approbation de la convention spécifique de groupement de commandes entre les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de Seine et Marne, des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne pour lancer un marché d'acquisition d'ensembles textiles de protection incendie</p>	<p>Dans le cadre d'une démarche de mutualisation initiée entre les quatre SDIS Franciliens, il est proposé de poursuivre ce partenariat au sein d'un groupement de commandes afin d'acquérir des ensembles textiles de protection incendie. Le SDIS des Yvelines a été désigné pour assurer le rôle de coordonnateur.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-03-1GPOT Approbation de l'avenant relatif à la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le SDIS de l'Essonne et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP91)</p>	<p>Le Colonel Hors-classe Patrick VAILLI rappelle qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été conclue en 2022 avec l'Union Départementale afin d'établir les modalités de mise à disposition de moyens humains et matériels auprès de l'association.</p> <p>L'UDSP disposant déjà de locaux à l'Ecole départementale, il est proposé dans cet avenant de lui affecter de nouveaux espaces nécessaires à l'exercice de son activité, suite à la réorganisation des locaux au sein des bâtiments P, L et E de l'EDIS. Cette affectation pourrait être amenée à évoluer, si d'autres aménagements se révélaient nécessaires.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-03-2GPOT Autorisation donnée au Président pour représenter le SDIS de l'Essonne en justice dans une affaire l'opposant à un de ses agents</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>

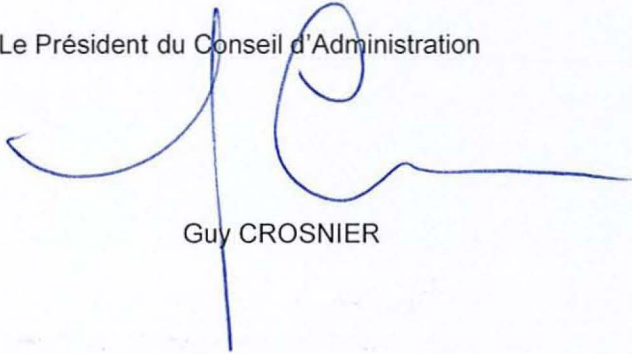
<p>B-23-03-1GLS Approbation d'un avenant à la convention relative au détachement FRA-11, de la zone de défense de Paris, accrédité conformément aux directives INSARAG (Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage)</p>	<p>Le Colonel Hors-classe Patrick VAILLI souligne qu'une convention a été conclue en juin 2022 afin de fixer l'organisation financière et technique nécessaire au maintien du niveau opérationnel du détachement INSARAG de la zone de défense de Paris.</p> <p>L'objet de cet avenant est de prendre en compte la gestion logistique et les modalités de prise en charge des lots pharmaceutiques en prévision des départs en opération.</p> <p>Il informe qu'un détachement INSARAG composé notamment de spécialistes en sauvetage-déblaiement a été mobilisé pour aller en Turquie, porter secours à la population suite au tremblement de terre.</p> <p>Madame Marie-Claire CHAMBARET demande si les frais de cette opération sont pris en charge par l'état.</p> <p>Le Colonel Hors-classe Patrick VAILLI répond que l'ensemble des dépenses liées notamment à la préparation et à l'entraînement des colonnes de renfort demeure à la charge des SDIS. Le remboursement des SDIS intervient uniquement lors des mobilisations ou des opérations sur les mêmes modalités de remboursement des frais de personnels que lors de l'engagement des colonnes de renforts feux de forêts.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-03-1GFO Approbation de la convention de cession de véhicules à titre gracieux, par la société Renault, au profit du SDIS de l'Essonne à destination pédagogique pour la formation des sapeurs-pompiers aux techniques de désincarcération</p>	<p>Le Colonel Hors-classe Patrick VAILLI explique que le partenariat avec Renault, permet au SDIS de bénéficier de véhicules roulants voués à la casse ou issus de crash test, pour la formation des sapeurs-pompiers aux techniques de désincarcération.</p> <p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>B-23-03-1GT Réforme des véhicules et des matériels usagés 2023-02</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>

Dossier remis en séance

<p>B-23-03-3GPOT</p> <p>Approbation de la convention à titre précaire et révocable de mise à disposition de locaux par la commune de Chilly-Mazarin au profit du SDIS 91</p>	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>Pour : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Marie-Claire CHAMBARET ; Alexandre TOUZET</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30

Le Président du Conseil d'Administration



Guy CROSNIER

Le Secrétaire de séance



Colonel Hors-classe Patrick VAILLI